

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de PEYRUS (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DELOCHE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2014.

Présents :_Balocco Gino, Roche Julien, Cammarano David, Doucet-Bon Sandra, Varin Mathias, Lepoutre Catherine, Courtial Céline, Clérici Bruno, Deloche Georges, Magnat Lionel, Monestier Marguerite, Raillon Laurence, Chaillou Christian, Guillon Marie-Hélène.

Absent CARLAC Christian ayant donné pouvoir à DELOCHE.G

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. ROCHE Julien a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 1 : AVIS RELATIF A L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RAYE AU SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (ADN)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Raye, dans le cadre de sa compétence communications électroniques, a délibéré en date du 3 septembre 2014 afin de demander son adhésion au Syndicat Mixte ADN afin de permettre le déploiement de la fibre numérique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes. Chaque commune membre doit se prononcer sur l'adhésion au syndicat mixte ADN.

Après l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Raye au Syndicat Mixte ADN,
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

DELIBERATION N° 2 : AVIS RELATIF A L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RAYE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION MUTUALISEE DE L'ASSAINISSEMENT (SIGMA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Raye, dans le cadre de sa compétence assainissement non collectif, a délibéré en date du 3 septembre 2014 afin de demander son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion Mutualisée de l'Assainissement (SIGMA) qui semble donner toute satisfaction aux communes déjà adhérentes.

Chaque commune membre doit se prononcer sur l'adhésion au SIGMA.

Après l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Raye au SIGMA
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

DELIBERATION N° 3 : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES / MODIFICATION DES TARIFS LOCATION SALLE DES FETES - CAUTION

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a lieu d'établir un règlement intérieur pour la location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement proposé.

Après l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Monsieur le Maire propose, compte tenu des coûts d'entretien, d'augmenter les tarifs comme suit :

- Assemblée générale, activités, plus 1 soirée associations Peyrus : gratuit
- Assemblée générale associations extérieures : 200 euros
- Location habitants PEYRUS : 200 euros
- Location habitants extérieures : 400 euros
- la caution est de 400 euros (dont 100 euros du ménage)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les tarifs et la caution énoncés ci-dessus

ADOpte le règlement intérieur.

QUESTIONS DIVERSES :

- Intempéries : dégât d'orages, demande « catastrophe naturelle »
- Intempéries : curage des caniveaux, aménagement de saigner
- Tour de la voirie suite aux intempéries : demande de devis
- Demande de devis « coffret insonorisation » pour la salle des fêtes
- Acquisition d'un terrain
- ONF
- Projet : chemins de randonnée
- La chapelle Saint Pierre : projet protection contre oiseaux
- Procès contre le PLU
- Organisation des TAP
- Pose de bacs pour les ordures ménagères
- Projet CCR : créer une régie pour le ramassage des ordures ménagères
- Arrêté d'interdiction pour le tri sélectif : dépôt en dehors des bacs
- Bulletin municipal de liaison
- Chemin de la « Vierge » : endommagé par le passage de véhicules moteurs : projet de pose de rochers
- Validation de la numérotation des habitations
- Microcoupure électrique

Prochain conseil : le mercredi 5 novembre 2014 à 20 heures.

Séance levée à 22 heures.